

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 28 mai 2024

PRESENTS: MM VANDERSTRAETEN R., Bourgmestre;

MARIR K., WATTIEZ M., WATTIEZ L., KELIDIS M., Echevins

PATTE C., SAVINI A.M., MONNIEZ C., WATTIEZ F., MARICHAL M., DELPOMDOR D., VANWIJNSBERGHE B., MAHIEU A., HOSLET G., CIAVARELLA S., WALLEMACQ H., VAN CRANENBROECK A., POTENZA D., PLANCQ I., IVANCO N., DUMORTIER V., Conseillers

BILOUET V., Directrice Générale

LE CONSEIL COMMUNAL, Délibérant en séance publique ;

Le Conseil Communal de Bernissart est valablement représenté pour délibérer ;

Considérant l'affiliation de la Commune de Bernissart à l'intercommunale Ideta;

Considérant le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation;

Considérant que la Commune de Bernissart a été convoquée à participer à l'Assemblée générale du 20 juin 2024 par mail daté du 5 avril 2024;

Vu les statuts de l'Intercommunale Ideta;

Considérant que la Commune de Bernissart doit désormais être représentée à l'Assemblée générale par 5 délégués;

Qu'il convient donc de définir clairement le mandat qui sera confié à ces 5 délégués représentant la Commune de Bernissart à l'Assemblée générale Ordinaire de l'Agence Intercommunale Ideta le 20 juin 2024;

Que le Conseil doit, dès lors, se prononcer sur les points essentiels de l'ordre du jour et pour lesquels il dispose de la documentation requise reçue par voirie électronique;

Considérant les points portés à l'ordre du jour de la susdite Assemblée, à savoir :

- 1. Démission/Désignation d'administrateur
- 2. Rapport d'activités 2023
- 3. Comptes annuels au 31.12.2023
- 4. Affectation du résultat
- 5. Rapport du Commissaire-Réviseur
- 6. Décharge au Commissaire-Réviseur
- 7. Décharge aux Administrateurs
- 8. Rapport de Rémunération
- 9. Rapport du Comité de Rémunération
- 10. Rapport spécifique sur les prises de participations CDLD 1512-5
- 11. Divers

Considérant que la Commune de Bernissart souhaite jouer pleinement son rôle d'associée dans l'Intercommunale;





DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAL

Que dans cet esprit, il importe que le Conseil communal exprime sa position à l'égard des points portés à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ;

DECIDE:

- D'approuver aux majorités suivantes, les points ci-après inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 20 juin 2024 d'Ideta :

1 Assemblee generale du 20 juin 2024 d'Ideta :
Le point n° 1 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'Agence Intercommunale Ideta, Démission/Désignation d'administrateur PAR
Le point n° 2 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'Agence Intercommunale Ideta, Rapport d'activité 2023 PAR
Le point n° 3 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'Agence Intercommunale Ideta, Comptes annuels au 31.12.2023, PAR
Le point n° 4 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'Agence Intercommunale Ideta, Affectation du résultat, PAR
Le point n° 5 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'Agence Intercommunale Ideta, Rapport du Commissaire-Réviseur, PAR
Le point n° 6 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'Agence Intercommunale Ideta, Décharge au Commissaire-Réviseur,
Le point n° 7 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'Agence Intercommunale Ideta, Décharge aux Administrateurs, PAR
Le point n° 8 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'Agence Intercommunale Ideta, Rapport de Rémunération, PAR
Le point n° 9 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'Agence Intercommunale Ideta, Rapport du Comité de Rémunération,



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAL

	Intercommunale Ideta, Rapport spécifique sur les prises de participations CDLD 1512-5,
	PAR
	Le point n° 11 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'Agence Intercommunale Ideta, Divers PAR
	- De charger le Conseil Communal de veiller à l'exécution de la présente délibération.
	La délibération contenant le mandat impératif et le vote de la Commune doit parvenir au Secrétariat d'Ideta à l'adresse suivante : <u>poolassistantesDGSG@ideta.be</u> et/ou copie de la présente délibération sera transmise à l'Intercommunale précitée.
	PAR LE CONSEIL :
La	Directrice générale, Le Bourgmestre,
	Toommunalo of BERNISS

Le point n° 10 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'Agence



Roger VANDERSTRAETEN

Véronique BILOUET